

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
HUITIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2018-2019)
LE 12 MARS 2019

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de

Madame Hélène Renaud, conseillère à l'Association des professeurs de Lignery et monsieur Dominique Lapalme, directeur de l'école Piché-Dufrost.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 12 MARS 2019 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Michelle Morin (3) **par téléphone**
Margot Pagé (9)
Valérie Roy, représentante du comité de parents
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Bessette (1)
André Dugas (7)
Stéphane Desjardins (8)
Cédric Fontaine (6)
Tommy Gaulin, représentant EHDAA
Martin Herteleer, représentant du comité de parents, niveau primaire
Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M^{mes} Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe
Kathlyn Morel, directrice générale
M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

ET :

- M^{mes} Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications
- MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Benoit Choinière, directeur du Service des ressources financières
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

C.C-4694-03-19

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019
- 06.02 Assemblée générale GRICS pour 2019-2020 – Désignation d'un délégué
- 06.03 Recommandation du comité de répartition des ressources
 - A- Critères de répartition des ressources- PEH
 - B- Francisation au secondaire
- 06.04 Demande de reconduction du projet pédagogique particulier de l'école alternative des Trois-Sources.
- 06.05 Nomination- Direction générale adjointe
- 06.06 Calendrier des rencontres 2018-2019 – Adoption
- 06.07 Calendriers scolaires FGA et FP 2019-2020 – Adoption

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 10.01 Service d'experts-conseil en gestion de l'amiante et hygiène industrielle, appel d'offres 18-037-AOP-18-21
- 10.02 École de la Magdeleine – Protocole d'entente – Location du terrain de football/soccer synthétique et de la piste d'athlétisme, Ville de La Prairie
- 10.03 École Saint-Michel - Demande de terrain à la municipalité dans le cadre du projet d'agrandissement
- 10.04 Nouvelle école Léry - Autorisation d'accéder et d'utiliser un terrain pour la réalisation de travaux préparatoires

CC du 12 mars 2019

- 10.05 École Saint-Patrice - Demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour l'installation d'un système de filtration par nanofiltration
- 10.06 École Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur - Modification à la résolution C.C.-4675-01-19 pour l'octroi du contrat pour la construction de l'agrandissement et réaménagement de l'école.

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

- 12.01 Critères d'inscriptions 2019-2020 – Modification- Maternelles quatre ans

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

- 14.01 Coups de cœur

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Bourses aux élèves et Programme Reconnaissance
- 18.02 Activités et événements
- 18.03 Lettre – Subvention d'équilibre 2018-2019
- 18.04 Lettre d'autorisation – demande de financement additionnel pour l'agrandissement de l'école Gérin-Lajoie
- 18.05 Lettre d'autorisation – demande de financement additionnel pour l'agrandissement de l'école Sainte-Clotilde
- 18.06 Approbation-soutien financier-dossier d'opportunité pour l'agrandissement de l'école de La Magdeleine

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019

C.C-4695-03-19

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été

CC du 12 mars 2019

remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 soit adopté tel déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4696-03-19

06.02 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ GRICS – ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

Madame Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent monsieur Éric Drouin, à titre de délégué de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec mandat d'y exercer tous les pouvoirs inhérents, et ce, pour l'année scolaire 2019-2020.

p. j. Rapport annuel de la Société GRICS 2017-2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.03 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

C.C-4697-03-19

06.03A RÉPARTITION DES RESSOURCES POUR LES PRÉPOSÉS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS

Madame Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'avènement de nouveaux types de groupe adapté ;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'une nouvelle école spécialisée;

CONSIDÉRANT diminution des barrières architecturales des établissements.

CC du 12 mars 2019

CONSIDÉRANT que la recommandation a été présentée au comité de vérification.

Après consultation du comité consultatif de gestion (CCG), le comité de répartition des ressources (CRR) propose d'appliquer les critères suivants pour répartir les ressources de préposés aux élèves handicapés :

Pour le préscolaire et le primaire :

- a. 3,75 heures par semaine pour les groupes de préscolaire 4 ans pour élèves handicapés;
- b. 7,5 heures par semaine pour les groupes adaptés d'éveil;
- c. 14 heures par semaine pour les groupes adaptés de développement multifonctionnel.

Pour le secondaire :

- a. 14 heures par semaine pour les groupes de démarche éducative favorisant l'insertion sociale;
- b. 14 heures par semaine pour les groupes de cheminement particulier de formation pratique;
- c. 5 heures par semaine pour les groupes de formation préparatoire au travail regroupant les élèves ayant une déficience intellectuelle;
- d. 5 heures par semaine pour les groupes de formation préparatoire au travail regroupant les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme.

Pour l'école régionale Brenda-Milner :

- a. 30 heures par semaine pour les groupes de développement multisensoriel regroupant des élèves ayant une déficience intellectuelle profonde ou une déficience motrice grave;
- b. 30 heures par semaine pour engager un préposé aux élèves handicapés pivot.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire, d'adopter les critères de répartition pour les préposés aux élèves handicapés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4698-03-19

06.03B

RÉPARTITION DE LA MESURE BUDGÉTAIRE 2019-2020 VISANT LES RESSOURCES ENSEIGNANTES ALLOUÉES À PIERRE-BÉDARD POUR LE SERVICE DE FRANCISATION.

Madame Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la complexité de l'organisation scolaire ;

CC du 12 mars 2019

- CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle issue de l'immigration ;
- CONSIDÉRANT que nous avons un seul point de service;
- CONSIDÉRANT que nous devons prévoir une mouvance plus grande de la clientèle issue de l'immigration vers notre territoire;
- CONSIDÉRANT que pour un élève qui arrive au secondaire, l'apprentissage de la langue française d'enseignement est un obstacle plus grand qu'au primaire.
- CONSIDÉRANT que la recommandation a été présentée au comité de vérification.

Le comité de répartition des ressources (CRR) propose l'engagement de ressources enseignantes à partir de l'enveloppe enseignante selon les modalités suivantes :

- 2 enseignants temps plein de base, peu importe le nombre d'élèves;
- À partir de 34 élèves :
 - Chaque tranche complète de 5 élèves : 0.25 enseignant (en cours d'année).

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tommy Gaulin, commissaire, d'adopter les critères de répartition pour les ressources enseignantes du service de francisation à l'école Pierre-Bédard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4699-03-19

06.04 DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER DE L'ÉCOLE ALTERNATIVE DES TROIS-SOURCES.
Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;
- CONSIDÉRANT la consultation auprès de l'Association des professeurs de Lignery (APL);
- CONSIDÉRANT que l'école alternative des Trois-Sources, par son contexte particulier, est toujours un lieu privilégié de développement pédagogique qui a son influence dans le milieu;
- CONSIDÉRANT que le personnel enseignant demande le renouvellement de son statut particulier;
- CONSIDÉRANT que le milieu a révisé son référentiel pédagogique et son projet éducatif;
- CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école alternative des Trois-Sources de renouveler son statut particulier pour la huitième reprise;

CC du 12 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame Michelle Morin, commissaire, d'acheminer au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande de renouvellement pour approbation d'un projet particulier à l'école alternative des Trois-Sources;

de maintenir le même niveau de fréquentation scolaire depuis la mise en place du projet, soit deux groupes au préscolaire, quatre groupes au premier cycle, quatre groupes au deuxième cycle et quatre groupes au troisième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 19h47, madame Claudine Caron-Lavigueur prend son siège.

C.C-4700-03-19

06.05 NOMINATION - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et de sélection mis en œuvre concernant le comblement d'un poste de direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT l'application du processus de recrutement et de sélection qui s'est déroulé du mercredi 16 janvier 2019 au vendredi 8 février 2019, selon les étapes présentées au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Présentation de la candidature sera déposée sur place sous la cote 06.05a

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire, et résolu :

de procéder à la nomination de madame Pascale Gingras à titre de directrice générale adjointe de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à compter du 1er avril 2019, le tout selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des hors cadres des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période d'essai d'une année.

De procéder à l'ouverture du poste de Direction des Services éducatifs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4701-03-19

Monsieur Cédric Fontaine, commissaire propose amendement à l'ordre du jour afin d'ajouter le sujet " Processus de dotation du poste de direction des services éducatifs" et de décaler les points qui suivent dans l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4702-03-19

06.06 PROCESSUS DE DOTATION DU POSTE DE DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS - AJOUT

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le processus de dotation du poste de direction des Services éducatifs ;

CONSIDÉRANT que la présidence du conseil des commissaires fait partie d'office du comité de sélection et qu'il y a lieu de désigner un autre membre du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

que madame Michelle Morin, commissaire, : soit désignée comme membre du comité de sélection pour combler le remplacement du poste de direction des Services éducatifs à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Que monsieur André Dugas, commissaire, soit désigné comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4703-03-19

06.07 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2018-2019 – ADOPTION

Madame Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le règlement CSDGS-01-2013 fixant la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires (10-01).

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que le calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires 2019-2020 soit adopté tel que présenté, soit :

27 août 2019	21 janvier 2020
10 septembre 2019	11 février 2020
8 octobre 2019	10 mars 2020
12 novembre 2019	21 avril 2020
10 décembre 2019	12 mai 2020
	16 juin 2020

Section 2.01 du règlement CSDGS-01-2013 :

Le jour : le deuxième (2e) mardi de chaque mois, à moins que ledit mardi ne survienne le lendemain d'un congé férié, durant la semaine de relâche ou durant une période de vacances. Dans un tel cas, la séance se tiendra le troisième (3e) mardi et les membres du conseil des commissaires émettront un avis public, en début d'année scolaire, quant à la modification via la publication du calendrier annuel des séances ordinaires. Aucune séance ordinaire n'est tenue en juillet. Au mois d'août, la séance ordinaire se tiendra le quatrième (4e) mardi. Au mois de janvier, la séance ordinaire se tiendra le troisième (3e) mardi. Au mois de juin, la séance ordinaire se tiendra le troisième (3e) mardi.

CC du 12 mars 2019

À titre d'information, les séances plénières 2019-2020 se tiendront aux dates suivantes :

3 septembre 2019	14 janvier 2020
1^{er} octobre 2019	5 février 2020
5 novembre 2019	25 février 2020
	7 avril 2020
	5 mai 2020
	2 juin 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.08 CALENDRIERS SCOLAIRES FGA ET FP 2019-2020 – ADOPTION

C.C-4704-03-19

06.08A CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) – ADOPTION

Madame Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le projet de calendrier scolaire de la formation générale des adultes pour l'année 2019-2020 a été soumis à la consultation auprès de l'Association des professeurs de Lignery en application de l'article 8-4.05 de l'entente locale;

CONSIDÉRANT que le projet de calendrier scolaire des centres de la formation générale des adultes pour l'année 2019-2020 a été soumis à la consultation auprès des directions des centres

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire, d'adopter le calendrier scolaire 2019-2020 de la formation générale des adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4705-03-19

06.08B CALENDRIERS SCOLAIRE 2019-2020 FORMATION PROFESSIONNELLE (FP) – ADOPTION

Madame Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que les projets de calendrier scolaire de la formation professionnelle pour l'année 2019-2020 ont été soumis à la consultation auprès de l'Association des professeurs de Lignery en application de l'article 8-4.05 de l'entente locale;

CONSIDÉRANT que les projets de calendrier scolaire des centres de la formation professionnelle pour l'année 2019-2020 ont été soumis à la consultation auprès des directions des centres.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire, d'adopter les calendriers scolaires 2019-2020 de la formation professionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.C-4706-03-19

10.01 SERVICE D'EXPERTS-CONSEIL EN GESTION DE L'AMIANTE ET HYGIÈNE INDUSTRIELLE, APPEL D'OFFRES 18-037-AOP-18-21

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le service d'experts-conseil en gestion de l'amiante et hygiène industrielle à **EnviroServices**, de Terrebonne, pour un montant forfaitaire de 467 281.50 \$ avant les taxes (537 256.91 \$ taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 6 mars 2019.

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4707-03-19

10.02 ÉCOLE DE LA MAGDELEINE – PROTOCOLE D'ENTENTE – LOCATION DU TERRAIN DE FOOTBALL/SOCCER SYNTHÉTIQUE ET DE LA PISTE D'ATHLÉTISME, VILLE DE LA PRAIRIE

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la construction et l'aménagement, par la Commission scolaire des Grandes Seigneuries et sur un terrain lui appartenant, d'un terrain de

soccer/football avec surface synthétique, ainsi que d'une piste d'athlétisme ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité ;

CONSIDÉRANT les termes du projet de Protocole d'entente entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de La Prairie ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que le conseil des commissaires accepte les principes établis dans le Protocole d'entente avec la Ville de La Prairie ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le protocole d'entente, incluant toute modification mineure n'ayant aucun impact sur les objets principaux de l'entente ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le cas échéant, tout document requis pour donner suite à ce protocole d'entente avec la Ville de La Prairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4708-03-19

10.03 ÉCOLE SAINT-MICHEL-ARCHANGE - DEMANDE DE TERRAIN À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le bail emphytéotique intervenu entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Fabrique de la Paroisse Saint-Michel-Archange ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de devenir propriétaire du lot 5 488 544 sur lequel est construite l'école Saint-Michel-Archange ;

CONSIDÉRANT l'ouverture manifestée par la Municipalité concernant une cession de terrain à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT l'ouverture manifestée par la Municipalité à discuter d'un éventuel droit de passage au bénéfice de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) ;

CC du 12 mars 2019

CONSIDÉRANT les démarches et opérations juridiques requises pour mettre fin à l'emphytéose et acquérir le terrain ;

CONSIDÉRANT la volonté manifestée par la Municipalité que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries coordonne les démarches requises pour régulariser la situation ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigneur, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries entreprenne les démarches pour mettre fin au bail emphytéotique intervenu avec la Fabrique de la Paroisse Saint-Michel-Archange ;

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demande à la Municipalité de Saint-Michel de s'engager à lui céder gracieusement la propriété complète et entière d'un terrain libre de toute contrainte, soit le lot 5 488 544 au cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Saint-Jean ;

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demande à la Municipalité de se pencher sur la possibilité de lui accorder un droit de passage sur un terrain de la municipalité adjacent à l'école Saint-Michel-Archange ;

que les membres du conseil des commissaires autorisent la directrice générale à négocier avec la Fabrique et avec la Municipalité concernant le bail emphytéotique, le transfert d'un droit de propriété et l'octroi d'un droit de passage à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

que les membres du conseil des commissaires autorisent la directrice générale et la présidente du conseil des commissaires à signer tout document relatif à la fin du bail emphytéotique et à l'acquisition du lot 5 488 544 par la Commission scolaire des Grands-Seigneuries, incluant les actes notariés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4709-03-19

10.04 NOUVELLE ÉCOLE LÉRY - AUTORISATION D'ACCÉDER ET D'UTILISER UN TERRAIN POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'utilité de procéder dès que possible à la réalisation de travaux préparatoires en lien avec la construction d'une nouvelle école à Léry ;

CONSIDÉRANT que le terrain identifié aux fins de la construction d'une nouvelle école demeure, à ce jour, la propriété du Promoteur ;

CONSIDÉRANT les termes du projet d'« Autorisation d'accéder et d'utiliser un terrain pour la réalisation de travaux préparatoires » ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que le conseil des commissaires reconnaisse l'utilité de réaliser des travaux préparatoires sur le site identifié pour la construction éventuelle de la nouvelle école à Léry ;

que les membres du conseil des commissaires acceptent les principes établis dans le document « Autorisation d'accéder et d'utiliser un terrain pour la réalisation de travaux préparatoires » ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, une entente relative à l'autorisation d'accéder et d'utiliser un terrain pour la réalisation de travaux préparatoires avec le Promoteur, de même que, le cas échéant, tout document requis pour donner suite à une telle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4710-03-19

10.05 ÉCOLE SAINT-PATRICE - DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE FILTRATION PAR NANOFILTRATION

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en lien avec l'installation d'un système de filtration par nanofiltration à l'école Saint-Patrice

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries mandate **TechnoRem Inc.** aux fins de la production du manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et en fournisse un exemplaire au MELCC au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service ;

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries s'engage à utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par TechnoRem Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4711-03-19

10.06 ÉCOLE SAINT-VIATEUR-CLOTILDE-RAYMOND, ÉDIFICE SAINT-VIATEUR MODIFICATION À LA RÉOLUTION C.C.-4675-01-19 POUR L'OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE L'AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CC du 12 mars 2019

- CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a octroyé le contrat pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur, à Candev Construction Inc, conditionnellement à l'obtention du financement additionnel requis du Ministère de l'Éducation d'ici le 13 mars 2019 (C.C.-4675-01-19) ;
- CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est en attente d'une réponse du Ministère de l'Éducation concernant sa demande de financement additionnel pour compléter le financement du projet ;
- CONSIDÉRANT que le MEES a autorisé nos demandes de financement additionnel pour les projets d'agrandissement des écoles Gérin-Lajoie et Sainte-Clotilde;
- CONSIDÉRANT l'impact d'un octroi de contrat après le 13 mars sur l'échéancier et le coût du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, édifice Saint-Viateur, à **Candev Construction Inc.**, de Montréal, pour un montant forfaitaire de 9 264 000.00 \$ avant les taxes (10 651 284.00 \$ taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 20 décembre 2018.

de réitérer au Ministère de l'Éducation la nature urgente de notre demande compte tenu des délais de réalisation du projet et les besoins de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

- 12.01 **RÈGLE SUR LES CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – MODIFICATION POUR LA MATERNELLE 4 ANS TEMPS PLEIN**
Monsieur Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

C.C-4712-03-19

CC du 12 mars 2019

- CONSIDÉRANT les modifications apportées par le Ministère aux conditions et modalités permettant de déterminer l'admissibilité des élèves à la maternelle 4 ans à temps plein;
- CONSIDÉRANT l'ajout de 3 classes additionnelles pour la maternelle 4 ans à temps plein à la CSDGS;
- CONSIDÉRANT les travaux et discussions de la séance plénière du 26 février 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent la modification de l'article 9.2.11 de la règle sur les critères d'inscription pour l'année scolaire 2019-2020 concernant l'admissibilité à la maternelle 4 ans à temps plein, tel que présenté dans le document 12.01a.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

14.01 COUPS DE CŒUR

COUP DE CŒUR DE madame Margot Pagé :

Pour l'école Jean-Leman, une équipe de collaboration inégalée! Bravo aux concierges, éducatrices spécialisées, au service de garde, (technicienne et éducatrice classe principale) et la directrice, madame Christiane Lachapelle-Perron.

15.00 COMITÉ DE PARENTS

15.01 Soirée des bénévoles le mercredi 17 avril à la salle communautaire de Léry.

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

16.01 Marche de l'Alzheimer. Madame Claudine Caron-Lavigueur informe le conseil des commissaires que la marche aura lieu le 26 mai 2019.

Madame Suzanne Gaudette, commissaire propose d'émettre un communiqué, promotion etc.

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE PRÉSIDENTE

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, souligne les sujets suivants :

- La rencontre avec madame Brenda Milner qui a eu lieu le 25 février 2019. Belle réussite comme événement. Bon choix pour le nom de l'école, très inspirante!

DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, souligne les sujets suivants :

- Un colloque sur la réussite éducative a eu lieu le 11 mars 2019, avec plusieurs partenaires de nombreux différents milieux.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 BOURSES AUX ÉLÈVES ET PROGRAMME RECONNAISSANCE**
- 18.02 ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS**
- 18.03 LETTRE – SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2018-2019**
- 18.04 LETTRE D'AUTORISATION – DEMANDE DE FINANCEMENT ADDITIONNEL POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE GÉRIN-LAJOIE**
- 18.05 LETTRE D'AUTORISATION – DEMANDE DE FINANCEMENT ADDITIONNEL POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-CLOTILDE**
- 18.07 APPROBATION-SOUTIEN FINANCIER – DOSSIER D'OPPORTUNITÉ POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA MAGDELEINE**

C.C-4713-03-19

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 35,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,
que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312-015
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1310_CC\1311_PV\1-2018-2019\8. 12 mars 2019.docx

CC du 12 mars 2019